

GUIDE FAMILLE LE MENTORAT À DISTANCE 2021-2022



COMMENT ÇA MARCHE ?

☐ **Quoi ?** Le mentorat Afev vise à accompagner votre enfant dans l'autonomie face au travail scolaire, dans la confiance en soi, l'orientation et l'ouverture au monde.

☐☐ **Comment ?** Un-e jeune étudiant-e bénévole de l'association Afev accompagne votre enfant gratuitement chaque semaine, à distance.

☐☐ **Pour qui ?** Des jeunes de la primaire au lycée qui ont besoin d'être accompagné-e-s dans leur parcours scolaire.

☐ **Où ?** À distance (en visio, par téléphone ou WhatsApp)

☐ **Quand ?** 1 à 2 heures par semaine en fonction des emplois du temps de chacun-e, tout au long de l'année scolaire



INSCRIPTION

L'inscription est réalisée par l'établissement de votre enfant. La-le professeur-e ou chef-fe d'établissement vous présente ce document, et explique le principe du Mentorat à Distance à votre enfant. C'est le rôle de l'établissement scolaire de vous informer sur ce programme par mail ou par courrier, afin d'accompagner cette infographie.

Afin de valider l'inscription de votre enfant pour un minimum de 6 mois, il vous suffit de donner votre accord, et votre enfant le sien.

Vos coordonnées (téléphone, nom/prénom et classe de votre enfant) seront ensuite transmises à l'association Afev.



LA PRISE DE CONTACT

Une fois que l'établissement a rempli la fiche d'inscription pour votre enfant, celle-ci sera automatiquement reçue par l'Afev. Ceux-ci vous contactent d'abord, ou contactent votre enfant pour vous présenter le-la mentor de votre enfant.

Puis, les référent-e-s Afev vous donnent rendez-vous pour une première rencontre en visio. Lors de cette première rencontre, le mentor et le jeune pourront fixer leurs rendez-vous réguliers.

Il est important que vous veillez à ce que votre enfant vienne à chaque séance et soit le plus ponctuel possible, par respect pour le-la mentor.



LES SÉANCES ET LES SUIVIS

Les séances ont lieu chaque semaine à distance pendant l'année scolaire. Le créneau horaire et le canal de communication (visio, appel) sont choisis par vous, votre enfant et le-la bénévole.

Afin de réaliser le suivi de l'accompagnement, les référent-e-s de l'Afev appellent :

- les familles tous les deux mois,
- les bénévoles toutes les deux semaines
- les établissements scolaires de manière régulière



@afev.org

afev.org

